GG.

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Direction Départementale

Direction Départementale de l'Equipement et du Logement

Arrondissement

Cité Administrative - Bât B - SAINT-LO

d

G. TESSIER

Directeur Départemental

Subdivision

d

U.O.C./6

CONVENTION

Marché n° du

approuvé le 23 Octobre 1972

Monsieur Sergio de CAMARGO,

Entrepreneur Artiste,

27, rue Leplanquais,

92240 MALAKOFF.

Budget de l'Exercice 1972

Chapitre : 66-33

Article : 20

Montant de l'acompte :

33.666,00 Frs.

DÉCOMPTE PROVISOIRE N° 1

des ouvrages exécutés et des dépenses faites à la date du 9 Novembre 1972

INDICATION DES OUVRAGES	QUANTITÉS	N° DES PRIX	PRIX UNITAIRES	DÉPENSE	
				Partielle	Totale
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE					
d'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE.					
DECORATION					
Suivant article 4 de la convention :					
101.000,00 x 1/3 = ...					33.666,00 Frs.

TE-021

C.E.R.F.A. N° 46-0068

Instituto de arte contemporânea

INDICATION DES OUVRAGES	QUANTITÉS	N° DES PRIX	PRIX UNITAIRES	DÉPENSE	
				Partielle	Totale
Arrêté le présent décompte à la somme de : TRENTE TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX FRANCS.					

RÉCAPITULATION

NATURE DES DÉPENSES	DÉPENSES FAITES	RETENUES DE GARANTIE	RESTES
Travaux terminés	33.666,00	-	33.666,00
Travaux non terminés	-	-	-
Approvisionnements	-	-	-
TOTAUX.....	33.666,00	-	33.666,00
A déduire : les dépenses imputées sur les exercices antérieurs ..			-
Reste à payer sur l'exercice en cours			33.666,00
A déduire : le montant des acomptes délivrés sur l'exercice en cours			-
Montant de la somme due			33.666,00
MONTANT DE L'ACOMPTE A DÉLIVRER			33.666,00

~~Dressé par le~~ ~~soussigné et inscrit au journal sous le n°~~

A SAINT-LO, le 9/11/1972

~~Vu et vérifié par le~~

~~A ... le ... 19~~

Vu :

Le Directeur départemental

Le Chef de Section Principal

- 9 NOV. 1972

A. ROCHE.

20274

instituto de arte contemporanea